

Financement d'une session de formation à la maîtrise de stage

La CA3B souhaite favoriser l'engagement professionnel et personnel à devenir maître de stage universitaire.

Certaines formations nécessitant un nombre de crédits plus important que celui offert dans le cadre du DPC, la CA3B a décidé de proposer aux médecins généralistes du territoire le financement d'une session de formation (déplacement, hébergement, dédommagement lié à l'absence d'activité si la formation a lieu un jour en semaine).

Le Conseil départemental et l'ARS vont par ailleurs mettre en place une session de formation à la maîtrise de stage universitaire.

Modalités de l'aide proposée :

- Aide financière forfaitaire de 1 200€ (1 050 € qui représente 14 heures de formation – à raison de 75€ de l'heure, et 150€ pour les frais)

Conditions pour bénéficier de l'aide :

- ✓ Signature par le professionnel d'un engagement à exercer sur le territoire pour une durée au moins égale à 3 ans
- ✓ Présentation du devis et paiement forfaitaire sur présentation des factures acquittées et de l'attestation de suivi